

également convenable à la dignité du souverain & à la sûreté des sujets. C'est dans ce point de vue que nous avons communiqué à V. Exc. les ouvertures des députés Belges, & nous avons appris à notre grand étonnement qu'elle se refusoit absolument à tout délai ultérieur, malgré les moyens que nous avons proposés pour lever les difficultés qui sembloient s'y opposer, malgré l'engagement que les députés ont pris formellement & par écrit : *Que dès que l'armistice seroit conclu, on assembleroit sans délai les Etats des différentes provinces en Etats-Généraux, lesquels enverroient également sans délai, vers nous des députés, chargés d'entamer des conférences à l'effet de mettre fin aux troubles qui agitent le pays.* Votre Exc. nous a dit à cette occasion qu'elle envisageoit notre intervention comme ayant fait son plein effet, & que dans tous les cas les troupes impériales avoient été destinées à s'avancer dans le pays, ou comme amies, ou comme ennemies, selon qu'elles auroient rencontré ou la soumission, ou la résistance. „

„ V. Exc. nous permettra de lui observer combien ces mesures & ces desseins nous paroissent contraires aux principes que nous avons cru pouvoir adopter depuis l'ouverture de la négociation, & dont nous avons cru, M. le comte, trouver le sûr garant dans le caractère de loyauté & d'humanité qui distingue si éminemment votre auguste maître. Nous ne saurions nous persuader, & V. Exc. en y réfléchissant mûrement se l'imaginera tout aussi peu, que les choses en soient venues à un terme extrême, qui puisse ou qui doive conseiller l'emploi de la force militaire, comme l'unique moyen de ramener la nation Belge vers son souverain. Par cette raison nous ne pouvons ni ne voulons être censés avoir donné